



**Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section des Côtes d'Armor**

Téléphone/Fax : 02.96.01.42.35

fo.ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://www.fo-dgfip-sd.fr/022/>

COMPTE RENDU DU CSAL DU 12 JANVIER 2023

Le premier CSAL s'est tenu le 12 janvier 2023, sous la présidence de Mme DESBOIS

Au préalable, lecture du communiqué intersyndical (ci-joint), sur les retraites et la journée d'action du 19 janvier, a été faite

Après lecture des déclarations liminaires par Solidaires, FODGFIP, CGT, UNSA et CFDT, la directrice a précisé qu'elle n'apporterait de réponses que sur les points à vocation locale, n'ayant pas à se positionner sur ceux qui relèvent de la Direction Générale ou du ministère.

Elle répondra sur les points à l'ordre du jour lorsque ceux-ci seront évoqués.

Elle a cependant répondu sur le sujet des emplois, qu'elle assumait la responsabilité de la localisation des suppressions et qu'il s'agissait d'un exercice à conduire du mieux possible.

Les SIP, grands pourvoyeurs des suppressions d'emploi, se voient attribuer la gestion de la prime carburant, qui va générer plus de réceptions, d'explications et un allongement des contraintes horaires (jusqu'à 18h00). Et cela commence, dès lundi 16 janvier.

Cependant, Mme DESBOIS répond que la direction sera attentive à l'évolution des charges, notamment pour l'accueil en SIP, sachant que les EDR étant sur des missions longues, il sera difficile d'attribuer des renforts.

Pour ce qui est de la sécurité des agents, la situation a été évoquée, puisqu'un de nos collègues au niveau local a fait l'objet de menaces. Les organisations syndicales ont dénoncé un manque de communication vis-à-vis des agents, en précisant qu'il faudrait avertir de leur identité tous les acteurs pouvant avoir à faire à ces individus. La directrice a renvoyé, tout en prenant la mesure du problème, aux groupes de travail en cours au niveau national et local, avec les travailleurs nomades. Pour autant, les organisations syndicales ont précisé que ces individus peuvent se présenter aux accueils des services.

La direction a aussi l'intention d'organiser des GT métiers, le premier devant débuter en février, par le métier accueil.

Ordre du jour

1) Approbation des PV des CTL des 03/10/2022, 13/10/2022 (matin) et 13/10/2022 (après-midi) (pour avis).

Approbation des PV du 03/10/2022 et 13/10/2022 (après-midi).

Vote pour : Solidaires, FO-DGFIP, CGT, CFDT. Absent valant abstention : UNSA

Pour FO DGFIP, non participation au vote pour le PV du 13/10/2022 matin puisque nous avons boycotté la séance.

Vote abstention : Solidaires, FO-DGFIP, CGT, CFDT. Absent valant abstention : UNSA

2) Ponts naturels 2023 (pour avis).

Les vendredi 19 mai et lundi 14 août 2023 ont été adoptés comme ponts naturels 2023.

Comme chaque année, FO-DGFIP 22 s'est abstenu, nous souhaitons que le libre choix des agents s'applique.

Vote pour : CFDT. Abstention : Solidaires, FO-DGFIP, CGT. Absent valant abstention : UNSA

3) Mise en place de la Trésorerie Hospitalière Départementale des Côtes d'Armor (pour avis).

La Trésorerie Hospitalière Départementale (THD) des Côtes d'Armor sera mise en place le 01/09/2023, dans les locaux situés au 74ème RIT à Saint-Brieuc, avec une antenne provisoire à Lannion. Une arrivée physique sur site est prévue en mai 2023.

Ce nouveau service regroupera les activités hospitalières de la Trésorerie Hospitalière de Saint-Brieuc-Lamballe, des SGC Guingamp-Paimpol, Lannion-Tréguier (les activités hospitalières du SGC de Dinan étant transférées à St Malo, 1 B et 2 C, au 01/09/2023).

Les organisations syndicales ont souligné que les emplois transférés ne correspondent pas aux charges évaluées. Il manque 1,5 agents.

Pour ce qui est des missions, de l'organisation (horaires, caisse, téléphone, stationnement), la direction a répondu que les groupes de travail sont en cours et que cela sera évoqué en temps et en heures.

On peut déplorer que les calendriers des travaux et des déménagements n'aient pas été communiqués aux agents.

Vote contre : Solidaires, FO-DGFIP, CGT, CFDT. Absent valant abstention UNSA

Avant l'examen des points 4 (suppressions d'emplois) et 5 (Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM)), une déclaration intersyndicale Solidaires, FO-DGFIP, CGT et CFDT a été lue pour dénoncer les suppressions d'emplois et la pseudo-concertation du COM qui conduira à encore plus de suppressions d'emplois.

Les organisations syndicales signataires encore présentes ont quitté la séance.

FO-DGFIP revendique :

Le retrait pur et simple du Nouveau Réseau de Proximité,

L'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites

Le maintien de toutes les missions ainsi que l'ensemble des services avec l'attribution des moyens en personnels

FO-DGFIP avec la FGF FO exige :

le maintien d'une fonction publique statutaire de corps organisés en catégories et à ce titre, le maintien des statuts particuliers,

le maintien du code des pensions civiles et militaires

immédiatement une augmentation de 23,1 % du point d'indice pour un rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000

une revalorisation des remboursements de frais engagés dans le cadre professionnel (indemnités kilométriques, de nuitées et de repas) à hauteur minimum de l'inflation.

Vos représentants FO-DGFIP 22 en CSAL :

Nicole BURLLOT PCE Saint-Brieuc, Bruno HERVE PCRCP Saint-Brieuc (Titulaires)

Fanny FAVREAU PELP Saint-Brieuc, Laurent LASSON PCRCP Saint-Brieuc (Suppléants)

Matthieu PAUGAM PCE Lannion (Expert et Suppléant FS)

Annie LE TERTRE Direction (Experte)